

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux-Brienne - Société Pomona - Réalisation de l'extension n°3 -
Signature de l'avenant n°9 à la convention tripartite- Autorisation.**

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à la délibération 99/852 du 22 octobre 1999, les travaux d'extension n°3 des bâtiments Pomona, ont été réalisés au M.I.N. de Bordeaux-Brienne.

Cette opération comprenait la réalisation d'une zone d'extension de 1 158 m² (incluant l'extension d'une chambre à température négative, la création d'un quai et d'une travée supplémentaire) ainsi que l'aménagement de bureaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle a été votée à hauteur de 1 615 959,58 € H.T. (incluant la rémunération du mandataire).

Cette opération a en effet été réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée, une convention de mandat ayant été signée avec la société B.M.A. le 25 novembre 1999.

Les travaux ont été réceptionnés le 21 novembre 2000.

L'ouvrage réalisé a été remis à la Régie par avenant n°3 à la convention de gestion, signé le 27 septembre 2001. Le bilan financier est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Coût des travaux	1 321 674.10 €
Honoraires maîtres d'œuvre	144 845.66 €
Divers	25 934.03 €
Rémunération mandataire	59 698.15 €
Taxes (TLE, TRE)	9 915.74 €
Total	1 562 067.68 €

Dont :

- taxes dues par la CUB, en qualité de propriétaire des bâtiments : 9 915.74 € HT
- aménagements liés à l'amélioration de la ventilation du transformateur : 4 500 € HT
- rémunération du mandataire. 59 698.15 € HT

Redevance due par la société Pomona :

Il est nécessaire de fixer par avenant n°9 à la convention tripartite signée par la Communauté avec la Société Pomona et la Régie du M.I.N. le coût définitif des travaux, comme le prévoyait l'avenant n°6 à la convention précitée, signée le 20 avril 2000.

Il est proposé de fixer la base définitive de la redevance due par la Société Pomona, à titre de retour sur investissement, à 1 487 953,79 € H.T. déduction faite des dépenses relevant de notre Etablissement Public.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n°9 à la convention tripartite établie entre la Communauté, la Société Pomona et la Régie du M.I.N. fixant le montant de la redevance relative aux bâtiments sur la base de 1 487 953,79 € H.T.

- **AUTORISER** M. le Président à signer ce document ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

M. Vincent FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2007